



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question au Gouvernement n° 1083

Texte de la question

FORMATION DES PROFESSEURS

M. le président. La parole est à M. René Couanau, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. René Couanau. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, pouvez-vous nous préciser quelles réponses vous pouvez apporter à ceux qui s'inquiètent...

M. Patrick Roy. Ils sont nombreux !

M. René Couanau. ...des modalités de la nouvelle formation des enseignants du premier et du second degré ? La principale interrogation porte, je crois, sur la formation professionnelle des professeurs des écoles, des collèges et des lycées, désormais confiée entièrement aux universités dans un cursus conduisant au master. Chacun sait - vous le premier - que savoir n'est pas forcément savoir enseigner et que, s'il est indispensable que les maîtres de demain soient armés d'une solide formation universitaire, ils doivent également être préparés aux méthodes de transmission des savoirs et de l'expérimentation. Cette préparation suppose naturellement une connaissance approfondie du public auquel ils s'adressent - enfants, adolescents, jeunes adultes - et de son environnement. Elle doit en outre s'accompagner d'une formation pratique, qui ne peut se réduire à une simple intermittence de stages auprès de pairs plus expérimentés. Pouvez-vous nous assurer que la nouvelle formation intègre toutes ces composantes ?

Cette question ne pouvant être épuisée après un bref échange de deux fois deux minutes, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'elle mériterait, même s'il s'agit du domaine réglementaire, un débat organisé et approfondi dans notre hémicycle ? Il ne s'agit pas d'un sujet annexe (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et SRC*), mais bien de la pierre angulaire de notre système éducatif et de la façon dont seront formées des générations d'écoliers, de collégiens et de lycéens pendant les quarante prochaines années. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP et sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Monsieur le député, je vous remercie de cette question, qui me permettra de vous apporter quelques précisions sur ce que l'on appelle la mastérisation des professeurs, c'est-à-dire le recrutement des professeurs au niveau du master.

Il faut savoir que toute société a intérêt à ce que le niveau de qualification des maîtres progresse. Le fait de recruter des professeurs à bac plus cinq mettra la France dans une situation comparable à celle de tous les pays développés, pour le plus grand intérêt des enseignants.

Par ailleurs, nous voulons rompre avec le système qui a prévalu jusqu'à ce jour, qui pousse un grand nombre d'étudiants à s'inscrire dans ces filières de formation, certains avec très peu de chances d'aboutir, au point que, chaque année, 100 000 d'entre eux s'engagent dans des formations professionnelles sans réussir le concours. (*" Et la question ? " sur les bancs du groupe SRC.*)

Troisièmement, nous voulons que les étudiants bénéficient d'une formation pragmatique et concrète. Je suis heureux que vous m'ayez posé cette question car j'entends souvent dire que nous aurions instauré la mastérisation pour supprimer les formations pratiques. Il n'en est rien.

D'une part, au cours de l'année de préparation au concours, les étudiants de M2 pourront effectuer des stages rémunérés qui leur permettront de venir travailler dans les établissements avec les professeurs, en liaison avec les formateurs universitaires. Ils pourront ainsi découvrir le métier.

D'autre part, je tiens à le dire devant la représentation nationale : le Premier ministre a décidé que, lorsqu'ils auront été reçus au concours, ils seront pendant un an en situation d'alternance. Ils pourront ainsi continuer à se former tout en enseignant. En conséquence, la formation professionnelle ne disparaît pas, bien au contraire. La mastérisation constitue un progrès indéniable. Je pense que tout le monde en conviendra et je me tiens à la disposition de l'Assemblée nationale pour la présenter en détail quand vous le souhaitez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1083

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mars 2009